**Réunion du comité exécutif du 15 septembre 2020**

**Etaient présents :**

Philippe PEUGNIEZ,

Gaetan GALLI,

Dominique BLANC,

François RUBY,

Jean-Baptiste AUBERTIN,

Patrick ROSSI,

Alexandre MAILLOT,

Olivier GRINO,

Guillaume COUTAREL.

**Etaient absents et excusés :**

Laurence LAVENANT,

Christophe LUCIOT.

Les grands électeurs ont reçu un message du président de la FNSPF, le congrès « Marseille 2020 » est annulé pour raison sanitaire.

**Commission communication :**

Le cadeau de l’AG 2020 est choisi, ce sera une bouteille en acier inoxydable. Nous avons un souci de livraison. Il y a des délais de livraisons très importants. Les effets d’habillement pour les administrateurs vont arriver prochainement. Une réunion aura lieu le 21 septembre à 9h30 sur le site de l’état-major à Melun concernant le site internet de l’UDSP. L’objectif de la réunion est de faire des remarques sur les travaux en cours pour obtenir une version finale opérationnelle et à notre convenance.

Visite de centre par l’UDSP:

Lognes : les dates sont en cours de définition entre le CIS et l’UDSP.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations à la commission communication pour pouvoir les partager sur les réseaux sociaux.

Les nouveaux écussons et fanions de l’UDSP 77 sont commandés. Cela permettra de mettre en valeur notre nouveau logo.

La cérémonie prévue le 02 octobre 20020 mettant à l’honneur l’action des sapeurs-pompiers suite au Covid-19 et en partenariat avec la GMF est annulée. Nous recevrons bientôt la médaille. Un autre moment de convivialité sera programmé ultérieurement.

L’évènement en lien avec le congrès (flamme de la mémoire) prévu le 06 octobre est annulé. Il n’y aura pas d’accueil des cyclistes.

Assemblée générale : Elle doit être programmée dans la deuxième quinzaine du mois de novembre. Un mois avant nous enverrons une convocation pour l’assemblée générale avec des annexes et un coupon de vote. Les seuls personnes présentent seront les récipiendaires et les membres du CA.

**Commission amicale :**

Les cérémonies de Ste Barbe et toutes les cérémonies sont annulées. Un courrier du PUD va être envoyé dans les CIS pour expliquer les faits. De plus, un message de commandement va paraitre.

**Commission des JSP :**

L’évaluation des JSP a eu lieu le 05 septembre 2020. Les résultats ne sont pas terribles. La rentrée s’est bien passée. Les sections ont reçu le protocole sanitaire et les masque de protection.

Section de JSP de Chessy : Voyage pédagogique des JSP dans le Var. Le voyage est prévu à la Toussaint. **Le comité exécutif a voté contre cette sortie en raison des contraintes sanitaires.**

L’intégration des 2 sections du groupement nord est annulée. Les sections ne souhaitent pas la démarche de l’union et donc reste comme avant.

**Commission formation :**

Il y a un problème de gestion des DPS. L’organisation doit être améliorée surtout en cas de congés d’un ou des responsables. La continuité doit être assurée en tout temps.

Qualification professionnelle : La démarche est en cours avec l’aide d’une société. L’audit doit avoir lieu avant la fin de l’année. Le devis de l’audit est en cours d’élaboration.

Le code APE n’est pas affilier à une convention collective. Actuellement, il ne rentre pas dans le cadre de la convention collective des organismes de formation. Cela pourra devenir le cas avec la certification Qualiopi. Cependant, aujourd’hui, seules les dispositions du code du travail sont applicables.

La commission formation a fait appel à une avocate (Maitre Isabelle WASSELIN)

Actuellement tous les formateurs de l’UDSP sont rémunérés avec un « chèque emploi service association avec un bulletin de paie à chaque formation.

Nous avons deux populations de formateurs :

* Les SPP, PATS et SPV fonctionnaires : Ils peuvent réaliser une activité annexe lucrative de formation. Néanmoins, les fonctionnaires à temps complet doivent obtenir une autorisation de leur autorité d’emploi et ceux à temps partiel jusqu’à 70%, il s’agit uniquement d’une déclaration auprès de l’autorité d’emploi.
* Les SPV non fonctionnaires : Ils peuvent réaliser une activité annexe lucrative de formation avec des contraintes de temps de travail en cumul de leur emploi. Pas plus de 10h/jour, de 48h/semaine et de 44h/semaine sur 12 semaines. Il faudra donc obtenir un justificatif de l’employeur.

L’avocate nous propose deux solutions qui seront à éclaircir avec elle :

* Pour les formateurs occasionnels : Faire un contrat à durée déterminée d’usage. Le seul risque est la requalification en CDI l’activité formation devient l’activité principale du formateur. De ce fait, les chèques emploi associatif sont possibles. Cela évite de rédiger un contrat à chaque fois et la DPAE.
* Pour les formateurs réguliers : Faire un contrat à durée indéterminée à temps partiel annualisé. Cependant avant cela, il faudra conclure un accord collectif permettant le recours au temps de travail annualisé et fixant les conditions. L’accord est proposé par le Direction et validé par 2/3 des personnels. Le temps de travail doit être inférieur à 1600h par an et la rémunération se fait sur 12 mois.

**Proposition du comité exécutif:**

* Faire la lettre de fin de mission auprès de notre expert-comptable.
* Faire une lettre de mission à maitre Isabelle WASSELIN pour l’audit de la gestion comptable.
* A l’issue faire un choix pour la gestion comptable de l’année 2021.

Le contrat de l’expert-comptable devra être dénoncé avant le 30 septembre.

**Commission sociale :**

L’actualité est chargée pour la commission sociale. Il n’y a plus de fiche pour les demandes de subvention auprès de la commission sociale. L’objectif de ces fiches était de faire une analyse cohérente de la demande et des besoins afin de répondre de manière cohérente. Il faudra remettre en œuvre ce type de fiche afin de ne pas tomber dans une dérive en donnant pour tout et n’importe quoi.

Il faut faire attention à ne pas être trop laxiste.

**Commission SPV :**

Election du CCDSPV : il y a une liste unique pour l’UDSP.

Election à la CATSIS :

* Trois listes officiers SPP
* Une liste officiers SPV
* Trois listes pour les SPVNO (FO, Karim et UDSP).

**Tour de table :**

Déclaration d’incident : le revêtement de la cour dans l’enceinte du CIS Trilport s’est affaissé sous le poids de la piscine. L’incident date de l’été 2018. L’amicale a refait une demande en mettant la date de 2019. Les frais sont de 9 000€. Il s’agit de l’établissement d’un faux.

**Il n’y aura pas de remboursement par l’UDSP.**

Est-ce que nous proposons notre candidature pour le congrès 2023 ?

**Le comité exécutif répond non.** De plus, il faudra attendre l’impact de l’annulation du congrès 2020 sur l’ordre d’organisation.

Demande de subvention exceptionnelle pour l’ASSAP section football. En 2021, le championnat de France a lieu à la Réunion. Les frais sont importants 1350€ par personne. La délégation se compose de 16 joueurs.

**Le comité exécutif vote une subvention à la hauteur de 1000€.**

Décès d’un ancien SPV de Bois-le-Roi.

Congrès du Val D’Oise : Dominique BLANC représentera le PUD.

1ère pierre du CIS Nemours : Patrick ROSSI représentera le PUD.

Rencontre avec le DDSIS le 16 juillet 2020. Le DDSIS est très volontaire. Il souhaite que le PUD soit présent le plus souvent possible lors des cérémonies et manifestations.

Du 18 au 20 septembre : festival à Quincy-Voisin. Présence du DDSIS et du PUD. Le dimanche, il y a un concert de la musique du corps départemental.